

Décret sur le personnel de l'industrie de la signalisation routière

Les signaleurs routiers enfin reconnus comme corps d'emploi à part entière

Québec, 30 mars 2022 — L'Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure (AQEI) accueille avec enthousiasme la publication du *Décret sur le personnel de l'industrie de la signalisation routière*. L'AQEI appuie totalement cette modification réglementaire qui vient définir précisément les conditions de travail des signaleurs routiers au Québec.

Un décret longuement attendu

L'AQEI salue ce geste du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, en soulignant au passage la qualité de la collaboration ayant permis d'atteindre ce résultat. Ce projet aura un impact positif sur l'industrie en prévoyant des conditions de travail spécifiquement adaptées à la réalité du secteur. L'AQEI estime que le décret améliorera concrètement l'environnement d'affaires et de travail en simplifiant la gestion des opérations et en facilitant l'attraction et la rétention des signaleurs routiers.

Rappelons que les conditions de travail des signaleurs et signaleuses étaient jusqu'ici régies par le *Décret sur les agents de sécurité* et que, conséquemment, elles ne reflétaient pas les nuances entre les deux corps de métiers. Le nouveau décret vient reconnaître le caractère distinct du travail de signaleur routier et ouvrira la porte à l'amélioration graduelle de leurs conditions de travail et leur sécurité en milieu de travail.

À cet effet, l'AQEI souligne que la sécurité pour le personnel de la signalisation routière demeure un enjeu majeur pour l'industrie. En ce sens, le Décret constitue un pas dans la bonne direction, puisque le fait distinguer clairement le corps d'emploi de signaleur routier de celui d'agent de sécurité aidera à faire des gains réels pour la sécurité sur les chantiers dans le futur.

Citation

« L'AQEI est très fière de voir enfin ce décret présenté par le gouvernement. Il est le fruit d'un travail de longue haleine que nous avons mené en étroite collaboration avec le ministre et toute son équipe au courant des dernières années. Ce décret permettra à l'industrie d'acquiescer une plus grande maturité et une meilleure autonomie. C'est un gain important pour tous les acteurs du secteur. »

— Caroline Amireault, Avocate et Directrice générale de l'AQEI.

À propos de l'Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure

L'Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure est une association provinciale qui représente des entrepreneurs généraux œuvrant dans le domaine du génie civil et de la signalisation. Leurs donneurs d'ouvrages sont principalement des villes et des municipalités du Québec ainsi que différents organismes gouvernementaux. Outre les entrepreneurs généraux, l'AQEI est également constituée de sous-traitants, de fournisseurs de matériaux, d'équipements et de services.

Renseignements

Sébastien Verret
TACT
Cellulaire : 581 996-1346
sverret@tactconseil.ca

Source

Caroline Amireault
Avocate et Directrice générale
Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure